

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2012

REUNION DU 21 MARS 2012

10 h 30

- Débat d'orientations budgétaires

10 h 45

- Compte de gestion 2011
- Compte administratif 2011
- Rapport d'activité 2011
- Affectation du résultat 2011 sur l'exercice 2012
- BP 2012
- Taux de cotisation au CDG
- Tarification des missions facultatives
- Droits syndicaux
- Bilans financiers concours et examens professionnels
- Convention d'organisation des concours et examens
- Convention avec le CDG 85 pour le concours d'adjoint 2012
- Convention alliance de l'Est avenant N° 2
- Convention avec CAP emploi 49
- Convention avec le syndicat des directeurs généraux
- Demande de conventionnement émanant de sociétés d'intérim
- Marchés passés en procédure adaptée
- Divers

REUNION DU 03 JUILLET 2012

11 h 30

- Convention concours et examens
- Sortie d'inventaire
- Budget décision modificative
- Divers

REUNION DU 10 DECEMBRE 2012

11 h 15

- Convention cadre pluriannuelle entre les CDG du Grand Ouest « Coopération concours »
- Convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des concours et des examens transférés du CNFPT vers les CDG
- Convention avec L'ISFCT
- Médecine du travail Centre Hospitalier de Saumur
- Sortie d'inventaire
- Missions spéciales indemnisation des élus et des agents
- Convention d'adhésion au service indemnisation chômage du CDG 17
- Divers

Centre de gestion de la
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 21 mars 2012

Le 21 mars 2012, à 10 h 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER
Monsieur Jackie GOULET
Madame Elisabeth MARQUET
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
Monsieur Pascal BERTRAND
Madame Martine BLEGENT
Monsieur Maurice BODINEAU
Monsieur Jean-Paul BOMPAS
Madame Odile BRECHETEAU
Madame Myriam DUBOIS-BESSON
Monsieur Serge DUGAST
Monsieur Joseph ERGAND
Madame Arlette JOUVET
Monsieur Claude MAINGUY
Monsieur Jean-Claude NAIL

b) Membres suppléants

Monsieur Hubert DEROUET
Monsieur Gabriel OREILLARD

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Alain DELETRE
Monsieur Daniel FROGER
Madame Geneviève GAZEAU
Monsieur André LOGEAIS
Monsieur Dominique TERTRAIS
Monsieur Bernard WITASSE

Assistait également à la réunion, Monsieur Louis LIOGIER, Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-21032012_DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Président, informe les membres du conseil d'administration du constat de l'excédent propre à l'exercice de fonctionnement 2011 à savoir 294 011.81€ et cumulé 2 251 597.61€.

Il invite le conseil à se prononcer sur le maintien des taux de cotisation obligatoire et additionnelle pour l'exercice 2012, à savoir :

- **Cotisation obligatoire 0.80%**
- **Cotisation additionnelle : 0.20%**

Le Conseil d'administration, nonobstant l'excédent constaté, décide,

considérant la nette augmentation des droits syndicaux, et la probable augmentation de ceux-ci, l'incertitude des dépenses à venir au regard des conventionnements décidés en matière de concours ainsi que les nouvelles missions obligatoires qui incombent au centre de gestion en application de la récente Loi N° 2012-347 du 12 mars 2012,

de maintenir les susdits taux de cotisations obligatoire et additionnelle.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Président propose :

d'inscrire la somme de 30 000 € à l'article 2131 pour, outre des travaux d'entretien de la Maison des maires.

d'inscrire la somme de 27 000 € à l'article 3183 pour le renouvellement de matériel de bureau.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retenir les présentes orientations budgétaires.

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2012

Le 21 mars 2012, à 10 h 45, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER
Monsieur Jackie GOULET
Madame Elisabeth MARQUET
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
Monsieur Pascal BERTRAND
Madame Martine BLEGENT
Monsieur Maurice BODINEAU
Monsieur Jean-Paul BOMPAS
Madame Odile BRECHETEAU
Madame Myriam DUBOIS-BESSON
Monsieur Serge DUGAST
Monsieur Joseph ERGAND
Madame Arlette JOUVET
Monsieur Claude MAINGUY
Monsieur Jean-Claude NAIL

b) Membres suppléants

Monsieur Hubert DEROUET
Monsieur Gabriel OREILLARD

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Alain DELETRE
Monsieur Daniel FROGER
Madame Geneviève GAZEAU
Monsieur André LOGEAIS
Monsieur Dominique TERTRAIS
Monsieur Bernard WITASSE

Assistait également à la réunion, M. Louis LIOGIER, Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 2-21032012 : COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil d'Administration,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 3-21032012 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Après présentation des comptes, le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, après délibération, adopte le compte administratif 2011 tel qu'annexé à la présente délibération.

Section de fonctionnement

Dépenses	5 685 778.33 €
Recettes	7 937 375.94 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	82 209.96 €
Recettes	757 182.50 €

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°4-21032012 : RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Le conseil d'administration prend acte du rapport d'activité 2011 du Centre de Gestion.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 5-21032012 : AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012

Le Conseil d'Administration, décide comme suit l'affectation du résultat 2011 sur l'exercice 2012.

RESULTAT D'EXPLOITATION 2011

Excédent antérieur reporté	1 957 585,80 €
Résultat de l'exercice 2011	294 011,81 €
Excédent au 31/12/2011	2 251 597,61 €
Résultat d'investissement hors RAR	674 972,54 €
<i>RAR</i>	0,00 €
<i>Résultat d'investissement avec RAR</i>	674 972,54 €
Affectation du résultat	
Affectation à l'excédent reporté	2 251 597,61 €

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 6-21032012 : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil d'Administration après délibération adopte le budget primitif 2012 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Section de fonctionnement	Dépenses	5 815 500,00 €
	Recettes	7 907 000,00 €
Section d'investissement		

Dépenses	78 000,00 €
Recettes	722 000,00 €

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 7-21032012 : TAUX DE COTISATION AU CDG

Le conseil d'administration décide :

de maintenir à

- 0.80% le taux de cotisation obligatoire
- et à 0.20%, le taux de cotisation additionnelle.

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 8-21032012 : SERVICES FACULTATIFS

- Le Conseil d'Administration décide de fixer comme suit les montants des participations des collectivités adhérentes aux services facultatifs pour l'exercice 2012 à compter du 1er avril 2012

- Service paye 4,50 € / bulletin
- Article 25

Collectivités affiliées au CDG	26 € / mois / contrat
Autres	52 € / mois / contrat

Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre directement à leur charge les frais de la visite médicale

- Service de remplacement musical et administratif (agent pris en charge) en convention de mise à disposition ou d'affectation, 9 €/ base horaire plus les frais de déplacement et de restauration liés à la mise à disposition ou affectation.

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 9-21032012 : DROITS SYNDICAUX

Le Conseil d'Administration :

- accepte de prendre en charge à hauteur de 4 370 € les frais de fonctionnement présentés pour l'année 2012 par la CGT
- accepte la mise à disposition auprès du syndicat CFDT de deux ordinateurs dont un portable, ainsi qu'une imprimante.

D'une façon générale, le Président est autorisé à mettre à disposition des syndicats en fonction de leur demande, le matériel qu'il estime nécessaire à l'exercice du droit syndical.

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 10-21032012 : BILAN FINANCIER CONCOURS ET EXAMEN PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration arrête comme suit les coûts des concours et examens professionnels ci-dessous :

liste d'aptitude	CONCOURS	COUT CONCOURS	nbre d'inscrits	COUT/INSCRIT	nbre de lauréats	COUT LAUREAT
01/01/2011	adjt adtif 1ère cl	80 547.37 €	646	124.69 €	61	1 320.45 €

liste d'admission	EXAMEN	COUT EXAMEN	nbre d'inscrits	COUT/INSCRIT	nbre de lauréats	COUT LAUREAT
01/12/2010	rédacteur	43 448.24 €	157	276.74 €	58	749.11 €

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°11-21032012 : CONVENTION CONCOURS ET EXAMENS

Le Président informe les membres du conseil d'administration de possibles demandes de rattachement de collectivités non affiliées à des conventions signées par le centre de gestion avec d'autres centres de gestion pour des concours organisés hors département et la nécessaire harmonisation des conventions de rattachement avec le dispositif de conventionnement départemental, de par l'instauration d'une clause relative à l'hypothèse de recrutements supérieurs aux besoins déclarés.

Le conseil d'administration adopte les projets de convention et convention de rattachements tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 12-21032012 : CONVENTION AVEC LES CDG 72 ET 85 ORGANISATEURS DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE 2012

Vu la demande de conventionnement formulée par les CDG 72 et 85 organisateurs du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 2012, tendant à ce que le Centre de gestion de Maine-et-Loire participe au coût d'organisation dudit concours à hauteur de la proportion des candidats originaires du département, et considérant l'engagement desdits Centres à ne pas demander, en cas de conventionnement, la participation le cas échéant due, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 26 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, par les collectivités affiliées au CDG 49, le conseil d'administration autorise le président à signer les conventions telles qu'annexées à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°13-21032012 : CONVENTION AVEC L'ALLIANCE DE L'EST

Lors de la conférence des Présidents qui s'est déroulée à Paris le 20 juin 2011, les Présidents de Centres de gestion ont émis le souhait de mener à bien la création d'un Groupement d'Intérêt Public pour remplacer la structure « Alliance Informatique » actuelle.

La convention triennale qui lie les centres de gestion au sein de l'Alliance Informatique est arrivée à échéance le 31 décembre 2010, une prorogation pour un an a été signée.

Le projet de convention constitutive du GIP a été transmis au Ministre de la Fonction Publique et à la DGCL depuis l'été 2011. La création effective du Groupement ne peut cependant pas être garantie au 1er janvier 2012.

Pour garantir la continuité du fonctionnement de l'Alliance Informatique qui permet notamment à notre centre de bénéficier des outils indispensables à l'exercice de sa mission concours, il est opportun de proroger pour un an, jusqu'au 31 décembre 2012, la convention actuelle.

Si entre temps le GIP est créé, l'Alliance lui cèdera sa place conformément à l'article 11.2 de la convention.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant à intervenir pour proroger pour un an la convention actuelle.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 14-21032012 : CONVENTION AVEC CAP EMPLOI

Dans le cadre de la convention qu'il a signée avec l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP, en tant qu'organisme de placements spécialisés, Cap Emploi 49 est chargé de l'accompagnement vers l'emploi durable des personnes handicapées dans les secteurs privé et public.

Son intervention se situe dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, organisé par l'Etat, dans le cadre du pilotage de la politique d'emploi des travailleurs handicapés, avec le service public de l'emploi, l'Agefiph et le FIPHFP.

Aussi, conformément aux termes de la convention Cap Emploi (article 7.2 notamment) qu'il a signée avec l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP, le Cap Emploi apporte son concours et son expertise au Centre de Gestion, selon les modalités décrites dans une convention qu'il propose à la signature du Centre de gestion.

Considérant les termes de celle-ci, le Conseil d'administration,

-autorise le Président à signer la convention de partenariat avec CAP EMPLOI et ce telle qu'annexée à la présente, et pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 15-21032012 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES

En vue de mieux répondre aux enjeux et défis consécutifs aux dispositions afférant aux décharges de fonctions des directeurs généraux de services, le syndicat des directeurs généraux de service à proposé au Centre de gestion la signature d'une convention affirmant la volonté partagée des deux organismes d'organiser une coopération sur ce sujet.

Considérant l'intérêt réciproque de chacun visant à privilégier les possibilités de mobilité professionnelle pour la résolution des situations pouvant s'inscrire dans ce cadre, le conseil d'administration autorise le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

 Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 16-21032012 : SOCIETES D'INTERIM DEMANDES DE CONVENTIONNEMENT.

Le Président informe les membres du conseil d'administration de l'existence de demandes de conventionnement avec le Centre de gestion formulées par des sociétés de travail d'intérim.

Il rappelle que si la Loi 2009-972 du 3 août 1972 autorise les collectivités à recourir à l'intérim, aucune disposition, législative ou réglementaire, n'exige qu'une convention soit signée entre les centres de gestion et les sociétés prestataires, mais seulement que les collectivités ayant recours à ces sociétés aient, au préalable, sollicité le service remplacement du Centre de gestion.

Considérant que la signature de telles conventions ne répond à aucune exigence juridique, qu'elle n'est d'aucun réel intérêt pour les collectivités, qu'il n'y a pas lieu que le Centre de gestion, en signant une convention avec l'une ou l'autre de ces sociétés, laisse penser qu'il en cautionne le service ;

le Conseil d'administration décide, en l'état actuel du droit, de ne pas accéder à ces demandes de conventionnement.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 17-21032012 : MARCHES**SUPERIEURS à 20.000 € CONCLUS en 2011**

TYPES DE MARCHES	TRANCHE S	OBJET DE LA CONSULTATION	DATE DE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
FOURNITURES	20 000€ à 89 999 €	Sans objet			
	90 000€ à 199 999 €	Sans objet			
	≥ 193 000 €	Sans objet			
SERVICES	20 000€ à 89 999 €	Sans objet			
	90 000€ à 199 999 €	Sans objet			
	≥ 193 000 €	Assurances groupe Risques statutaires	07/11/2011	Gras Savoye/ CNP ≈ 2 945 000 € X 3 ANS	35580 75716
TRAVAUX	20 000€ à 89 999 €	Réfection du parking	27/05//2011	DURAND 30 029 €	49220
	90 000€ à 4 999 999	Sans objet			
	≥ 5 000 000 €	Sans objet			

MARCHES PROCEDURE AVEC MISE EN CONCURRENCE COMPRIS ENTRE 4000 et 20.000 €

TYPES DE MARCHES	OBJET DE LA CONSULTATION	DATE DE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
FOURNITURES	papier	30/12/2011	Alter bureau 4 871 € 00	49 400
SERVICES	Location de salle	27/10/2011	Parc de la Meilleraye 6 610 € 07	49 300
	Assurance CDG	29/10/2011	GROUPAMA 6 060 € 35	49 071
TRAVAUX	SANS OBJET			

Il est, à l'unanimité, donné acte au Président du bien-fondé de ses décisions.

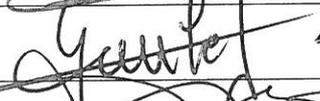
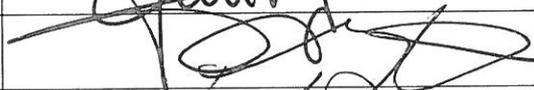
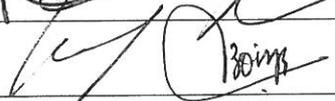
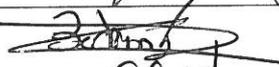
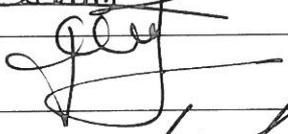
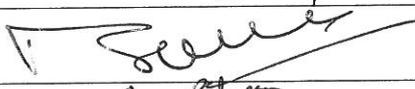
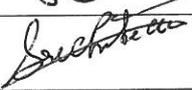
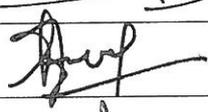
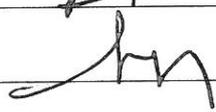
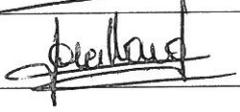
OBJET N° 18-21032012 : SORTIE D'INVENTAIRE

Le conseil d'administration décide la sortie d'inventaire du matériel suivant :

Num Serie	Type	Modèle	Marque	Date facturation	Num Inventaire	Date de sortie
SFAB0423S1A0	Switch	mod. 2924XL - 24 Ports	Cisco	19/10/2000		21/03/2012
ES08L1D25Y	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	29/03/2001	240	21/03/2012
043BB69NBC87	Ecran 15"		Compaq	29/03/2001	240	21/03/2012
8108FR4ZOX CZ	UC		Compaq	29/03/2001	240	21/03/2012
8108FR4ZOX YN	UC		Compaq	29/03/2001	240	21/03/2012
043BB69NBC88	Ecran 15"		Compaq	29/03/2001	240	21/03/2012
ES13C181H9	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	09/08/2001	245	21/03/2012
ES11M270W Z	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	26/12/2001	250	21/03/2012
ES11M270X B	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	26/12/2001	250	21/03/2012
HU2191S0C2	Imprimante	DeskJet 980 cxi	HP	02/04/2002	251	21/03/2012
HU23Q1S0Z 7	Imprimante	DeskJet 990cxi	HP	17/06/2002	254	21/03/2012
MY1231C1K F	Imprimante	DeskJet 990m series	HP	25/10/2002	257	21/03/2012
MY32F2B26 D	Imprimante	DeskJet 6122	HP	17/12/2002	259	21/03/2012
F0C0708Y0Q X	Switch	mod. 2950 - 24 Ports	Cisco	30/04/2003	262	21/03/2012
41AAH95	Imprimante	T620N	Lexmark	14/10/2003	270	21/03/2012
CNDW513G9 1	Imprimante	LaserJet 1320	HP	08/02/2005	279	21/03/2012
YBPB031221	UC	SCENIC P320 I915g	Fujitsu Siemens	07/06/2005	283C	21/03/2012
AA11171705 1 4AC1740163 2	Ecran 17"		Belinea	07/06/2005	283C	21/03/2012
YBPB031256	UC	SCENIC P320 I915g	Fujitsu	07/06/2005	283D	21/03/2012
AA11171705 14AC1740163 33	Ecran 17"		Belinea	07/06/2005	283D	21/03/2012
YBPB031225	UC	SCENIC P320 I915g	Fujitsu	07/06/2005	283E	21/03/2012
MY2952B00J	Imprimante	DeskJet 6122	HP	08/03/2007	287	21/03/2012
YTAG020834	UC	SCENIC Edition X103 SFF	Fujitsu	08/03/2007	287	21/03/2012

AA11174606 01AC134025 66	Ecran 17"		Belin ea	08/03/2 007	287	21/03/ 2012
AA11175106 14AD064003 27	Ecran 17"		Belin ea	09/08/2 006	294B	21/03/ 2012
CN5CD1Z1W W	Imprim ante	DeskJet 5940	HP	09/08/2 006	294C	21/03/ 2012
0FJ178- 64180-68L- 2RWC	Ecran 17"		DELL	23/11/2 006	295A	21/03/ 2012
0N8372- 71615-69B- 1DDC	UC	Optiplex 210L	DELL	23/11/2 006	295A	21/03/ 2012
YK9C197798	UC	Esprimo Edition P2511	Fujits u Siem ens	23/05/2 008	308A	21/03/ 2012
YE5T118592	Ecran 19"		Fujits u	23/05/2 008	308C	21/03/ 2012
YK9C196879	UC	Esprimo Edition P2511	Fujits u	23/05/2 008	308C	21/03/ 2012

Décision adoptée à l'unanimité

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Monsieur Pascal BERTRAND	
Madame Martine BLEGENT	
Monsieur Maurice BODINEAU	
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	
Madame Odile BRECHETEAU	
Madame Myriam DUBOIS-BESSON	
Monsieur Serge DUGAST	
Monsieur Joseph ERGAND	
Madame Arlette JOUVET	
Monsieur Claude MAINGUY	
Monsieur Jean-Claude NAIL	
SUPPLEANTS	
Monsieur Hubert DEROUET	
Monsieur Gabriel OREILLARD	

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 03 juillet 2012

Le mercredi 3 juillet 2012, à 11 h30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur R. CHEVALIER
Monsieur J. GOULET
Madame E. MARQUET
Monsieur J-P. BOISNEAU
Monsieur M. BODINNEAU
Monsieur J-P. BOMPAS
Monsieur A. DELETRE
Madame M. DUBOIS-BESSON
Monsieur A. LOGEAIS
Monsieur MAINGUY
Monsieur J-C. NAIL

b) Membres suppléants

Monsieur G. OREILLARD
Monsieur Jean-Marie GAUDIN

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur P. BERTRAND
Madame M. BLEGENT
Madame O. BRECHETEAU
Monsieur S. DUGAST
Monsieur D. FROGER
Madame G. GAZEAU
Madame A. JOUVET
Monsieur B. WITASSE
Monsieur G. DELAUNAY
Monsieur J. ERGAND

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions
inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-03072012 : BUDGET DECISION
MODIFICATIVE 2012

Le Conseil d'Administration, après délibération, adopte la décision modification suivante

BUDGET 2012

Fonctionnement

Dépenses			
616	Primes d'assurance		+1 350 000,00 €
Recettes			
70631	Cotisation assurance groupe		+1 350 000,00 €

Investissement

Dépenses

205	Concessions, droits similaires		+2 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique		+5 000,00 €
Equilibre de la section investissement avant DM			+644 000 €
Equilibre de la section investissement après DM			+637 000 €

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 2-03072012 : SORTIES D'INVENTAIRE

Le Conseil d'administration décide de sortir de l'inventaire le matériel informatique suivant à fin d'évacuation :

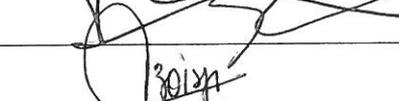
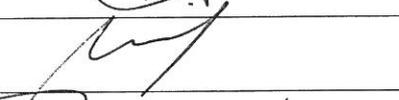
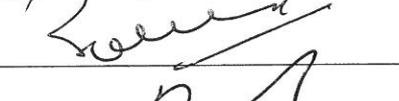
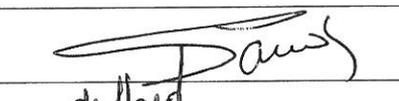
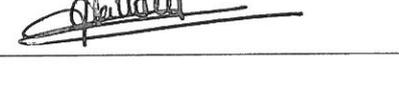
REF	MATERIEL	MARQUE		ENTREE	N°
FRGQ710574	Imprimante	LaserJet 1100	HP	07/12/1999	228
ES08L1D263	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	29/03/2001	240
ES08L1D267	Imprimante	DeskJet 970cxi	HP	29/03/2001	240
YS032611064 1	Onduleur	APC 2200VA	APC	14/10/2003	269
YBNN022429	UC	SCENIC P320 SIS661+	Fujitsu	17/03/2005	281
AA1117170514 AC7401625	Ecran 17"		Belinea	07/06/2005	283 E
GS17H9NL21 5573E	Ecran 17"	Samtron	Samsu ng	09/08/2006	293
YE3V212276	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 A
YE3V212288	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 B
YK9C053630	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	26/10/2007	306 B
YK9C053655	Ecran 19"	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	26/10/2007	306 C
YE3V212164	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 C
YE3V212297	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 D
YK9C053497	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	26/10/2007	306 D
YE3V212269	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 E
YK9C053647	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	26/10/2007	306 E
YK9C053649	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	26/10/2007	306 F
YE3V212240	Ecran 19"		Fujitsu	26/10/2007	306 F
YE5T118586	Ecran 19"		Fujitsu	23/05/2008	308 A
YE5T118623	Ecran 19"		Fujitsu	23/05/2008	308 B
YK9C197796	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu Sieme ns	23/05/2008	308 B
YK9C196873	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	23/05/2008	308 D
YE5T118612	Ecran 19"		Fujitsu	23/05/2008	308 D
YE5T118606	Ecran 19"		Fujitsu	23/05/2008	308 E
YK9C196869	UC	Esprimo Edition P2511	Fujitsu	23/05/2008	308 F
YE5T118602	Ecran 19"		Fujitsu	23/05/2008	308 F
YKLW006176	UC	Esprimo P2530	Fujitsu	07/11/2008	317
YE7C011351	Ecran 19"		Fujitsu	07/11/2008	317
YKLW005968	UC	Esprimo P2530	Fujitsu	07/11/2008	318

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°3-03072012 : CONVENTIONS CONCOURS ET EXAMEN

Le Conseil d'administration adopte telles qu'annexées les conventions concours et examen proposées à la signature des CDG ou collectivités désirant conventionner avec le centre de gestion.

Décision adoptée à l'unanimité

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Monsieur Maurice BODINEAU	
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	
Monsieur Alain DELETRE	
Madame Myriam DUBOIS-BESSON	
Monsieur André LOGEAIS	
Monsieur Claude MAINGUY	
Monsieur Jean-Claude NAIL	
SUPPLEANTS	
Monsieur Jean-Marie GAUDIN	
Monsieur Gabriel OREILLARD	

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 10 décembre 2012

Le lundi 10 décembre 2012, à 11 h15, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur R. CHEVALIER
Monsieur J. GOULET
Madame E. MARQUET
Monsieur J-P. BOISNEAU
Madame M. BLEGENT
Monsieur M. BODINNEAU
Monsieur A. DELETRE
Madame M. DUBOIS-BESSON
Monsieur S. DUGAST
Monsieur J. ERGAND
Monsieur G. OREILLARD
Madame A. JOUVET
Monsieur A. LOGEAIS
Monsieur J-C. NAIL
Monsieur D.TERTRAIS

b) Membres suppléants

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur P. BERTRAND
Monsieur J-P. BOMPAS
Madame O. BRECHETEAU
Monsieur G. DELAUNAY
Monsieur D. FROGER
Madame G. GAZEAU
Monsieur MAINGUY
Monsieur B. WITASSE

Assistait également à la réunion, M. HURUGUEN représentant M. LIOGIER, Trésorier principal d'Angers Municipale.

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N° 1-10122012 : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ENTRE LES CDG DU GRAND OUEST « COOPERATION CONCOURS »**

Le Président informe les membres du conseil d'administration que lors d'une réunion interrégionale organisée à EVREUX le 7 Novembre dernier, les centres de gestion du Grand-Ouest ont, dans un esprit de simplification de la gestion financière des concours et examens professionnels, proposé d'asseoir celle-ci sur l'aire d'organisation des concours et examens quelle que soit la catégorie hiérarchique de ceux-ci, plutôt que sur la distinction entre les vagues de transfert financiers du CNFPT vers les CDG (HOEFFEL et NES).

Ils ont proposé que, désormais, la participation annuelle versée par chaque région au titre du « GRAND-OUEST » soit prioritairement prélevée sur la dotation CNFPT, seuls les soldes éventuels ayant vocation à financer les opérations régionales.

Le conseil d'administration adopte la convention cadre pluriannuelle telle qu'annexée et en autorise la signature par le Président.

Décision adoptée à l'unanimité

**OBJET N° 2-10122012 CONVENTION GENERALE ENTRE LES CDG
relative à la mutualisation des concours et des examens transférés du CNFPT
vers les CDG**

La Fédération Nationale des Centres de Gestion a proposé à la signature des centres une convention générale permettant la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres.

Le conseil d'administration autorise le président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération en en limitant les effets,
quant à la durée : au 31 décembre 2014,
quant à la réciprocité : à l'endroit des seuls CDG signataires.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°3-10122012 : CONVENTION AVEC L'ISFCT

Le Conseil d'administration adopte telle qu'annexée la convention de partenariat à intervenir avec l'Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux, et en autorise la signature par le Président.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°4-10122012 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INDEMNISATION CHOMAGE DU CDG 17

Le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'afin de proposer de nouvelles prestations et garantir une gestion performante de dossiers, le Centre de gestions de la Charente-Maritime a été amené à se porter acquéreur d'un nouveau logiciel de gestion, qui conduit le celui-ci à réévaluer le droit d'adhésion forfaitaire annuel à 600 €.

Le Conseil d'administration :

- considérant que le droit forfaitaire annuel précédant s'élevait à 500 €, que celui-ci était inchangé depuis le 27 janvier 2006, et considérant l'intérêt du maintien de notre adhésion à ce service,
 - autorise le Président à signer l'avenant à intervenir au titre du maintien de notre adhésion à ce service.
-

Décision adoptée à l'unanimité

**OBJET N°5-10122012 : MISSIONS SPECIALES INDEMNISATION
DES ELUS ET DES AGENTS**

QUANT AUX ELUS : Le conseil d'administration rappelle et confirme les termes de la délibération en date du 27 novembre 2001, donnant mandat spécial au Président et Vice-Présidents de se rendre chaque année au congrès de la FNCDG, et chacun en ce qu'ils sont concernés aux réunions de travail ou d'information organisées à l'échelon régional ou national par la FNCDG, la CNRACL, le CNAS et l'AMF, il y adjoint les réunions organisées par d'autres Centre de gestion.

Il rappelle et confirme que pour l'ensemble de leurs déplacements, le président et les Vice-Présidents seront remboursés à hauteur des frais réels engagés, il y adjoint les membres du Conseil d'administration missionnés par le Président pour assister à l'une de ces réunions.

QUANT AUX AGENTS : le Président, rappelle aux membres du Conseil d'administration, que des agents peuvent, dans le cadre des ordres de mission qui leur sont donnés être amenés à séjourner hors du département. Que dans certains cas, restant très exceptionnels, il leur est impossible de trouver un hébergement dont le coût soit couvert intégralement par le montant d'indemnisation forfaitaire prévue par les textes, et qu'il convient de remédier à cette situation.

Le Conseil d'administration autorise le Président à procéder, en tant que de besoin au remboursement des frais de déplacement inhérents à ces ordres de mission à hauteur de frais réels engagés par l'agent sur production d'une facture ; il précise en outre que l'ordre de mission susceptible d'ouvrir droit à ce remboursement devra contenir en son sein, le devis du séjour hôtelier concerné, devis constitutif de la limite de la dépense dont le remboursement est autorisé.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N°6-10122012 : SORTIES D'INVENTAIRE

Le Conseil d'administration décide de sortir de l'inventaire le matériel informatique suivant à fin d'évacuation :

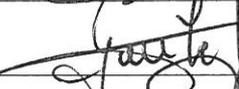
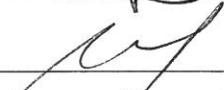
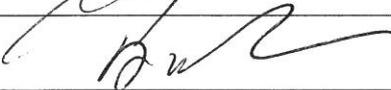
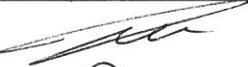
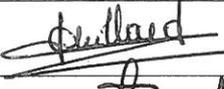
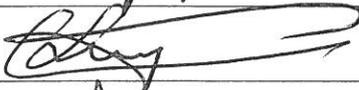
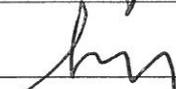
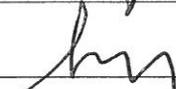
REF	MATERIEL	MARQUE	ENTREE	N°
AA111717050 1AQ13400866	ECRAN17	BELINEA	17/03/2005	281
YZLW004941	UC	FUJITSU	10/03/2009	324
AA111717051 4AC17401540	ECRAN 17	BELINEA	07/06/2005	283A
YBPB031243	UC	FUJITSU	07/06/2005	283A
AA111717051 4AC17401629	ECRAN 17	BELINEA	07/06/2005	283B
YBPB031240	UC	FUJITSU	07/06/2006	283B
YB2N044405	UC	FUJITSU	09/08/2006	294A
YK9C1196876	UC	FUJITSU	23/05/2008	308E
7J33KZRZB03X	SERVEUR	HP	22/05/2003	262
30/11/056	Civil Finances GRH 2000+	CIRIL	29/06/2000	1035
116950	Office XP Open A	CREIB	09/08/2001	1040
1109173	Module décideur GRH	CIRIL	17/09/2001	1042
11009175	Décideur GRH	CIRIL	17/09/2001	1043
FAF12120830	Magister contrat conformité	MAGNUS	31/12/2001	1044
FA021235	CD Master Office	AM Solutions	26/04/2002	1045
FAL13020220 0	Magister compta Magnus	MAGNUS	21/06/2002	1046
FAF13020539	Magister compta Magnus	MAGNUS	21/06/2002	1047
3E00094A	Diag per call 4200	Nextiraone	09/10/2002	1048
FC-0200046	Maint Ent studio Thalassa	Isotools	30/09/2002	1049
FA024222	Pack Extensio Pro Wanadoo	AM Solutions	22/11/2002	1050
FA024248	Log Acrobat / AM Solutions	AM Solutions	01/12/2002	1051
1307526	Mig Oracle/Chgt serv	CIRIL	16/07/2003	1053

 Décision adoptée à l'unanimité

**OBJET N°7-10122012 : MEDECINE DU TRAVAIL CENTRE
HOSPITALIER DE SAUMUR**

Le Conseil d'administration prend connaissance de la convention de mise à disposition d'un médecin du travail qui sera proposée par le centre hospitalier de Saumur aux collectivités de l'arrondissement.

Décision adoptée à l'unanimité

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Madame Martine BLEGENT	
Monsieur Maurice BODINEAU	
Monsieur Alain DELETRE	
Madame Myriam DUBOIS-BESSON	
Monsieur Serge DUGAST	
Monsieur Joseph ERGAND	
Monsieur Gabriel OREILLARD	
Madame Arlette JOUVET	
Monsieur André LOGEAIS	
Monsieur Claude MAINGUY	
Monsieur Jean-Claude NAIL	
Monsieur Dominique TERTRAIS	